#### **CAP FILIERE APICULTURE**

4ème GENERATION 2022-2026



CAP validé le 21/10/2022

## Une filière au cœur des enjeux de l'agro-écologie



1 000 t de miel / an en moyenne

4 grandes miellées : miels de printemps, d'acacia, de châtaignier, d'été



#### 77 642 ruches pour 3 253 apiculteurs

+ 19% de ruches entre 2017 et 2020

93% des apiculteurs possèdent moins de 10 ruches (33% du cheptel)

83 apiculteurs professionnels possèdent 50% du cheptel



### Apiculture et agriculture : des liens étroits

Région Centre : l'abeille indispensable à la pollinisation des cultures entomophiles telles que les cultures porte-graines potagères et les arbres fruitiers



#### Une filière apicole régionale complète

Apiculteurs, fabricants de matériel, négociants conditionneurs de miel, centres de formation et de recherche, organismes de développement apicole et à vocation sanitaire

## Les montants engagés par la filière et la région



#### 1 056 494 €

engagés par la filière dont 450 000 € estimés pour les investissements dans les exploitations.

#### 479 143 €

apportés par le Conseil régional Centre -Val de Loire.

#### 138 160 €

sollicités auprès de l'union européenne.

Mise à jour du 24/07/2023 Pictogrammes : ADA AURA

#### DES CONSTATS ...



... Cinq axes d'intervention

- Une grande diversité de profils d'apiculteurs
- Une hétérogénéité des connaissances sanitaires
- Les problèmes sanitaires sont de + en + impactants pour les colonies
- Un réseau de TSA à consolider (Techniciens Sanitaires Apicoles)
- Un besoin de lutter collectivement contre le varroa et le frelon asiatique
- Changement climatique : la production de miel est de + en + aléatoire Pour les apiculteurs : nécessité d'optimiser le temps de travail
- Des besoins en investissements pour : accompagner l'augmentation des installations professionnelles et l'évolution des modes de commercialisation, pour conforter la qualité des produits et pour donner accès aux innovations.

Améliorer l'état sanitaire du cheptel

Améliorer la performance technique, soutenir les dynamiques de changements et d'adaptation aux évolutions à venir

- Non maîtrise, par l'apiculteur, de la gestion des surfaces butinées
- L'abeille indispensable à la pollinisation (cultures et flore sauvage)
- Des ressources souvent insuffisantes et faiblement diversifiées
- Des pratiques agricoles/forestières favorables aux abeilles à faire connaître
- Des problématiques partagées avec d'autres filières et au cœur des enjeux agro écologiques

Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères

- Apiculteur : un métier « passion » mais d'une grande technicité
- Un besoin d'accompagnement spécifique lors de l'installation
- Un potentiel économique mais un marché complexe et instable
- Des outils technico-économiques à transmettre
- Des savoirs-faires à partager

Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations

- Des acteurs de toute la filière, présents en région
- Des acteurs qui se côtoient mais sans liens réguliers
- Une volonté de créer une dynamique de filière
- Un besoin de dynamiser les liens entre des apiculteurs professionnels peu nombreux et dispersés dans toute la région

Créer des liens de l'amont à l'aval au sein de la filière apicole



#### UN PROJET SOUTENU PAR LA REGION



Des actions collectives au bénéfice de tous



#### Structurer et professionnaliser un réseau de référents apicoles sanitaires

Former des TSA (Techniciens Sanitaires Apicoles).

Des visites sanitaires et accompagnements techniques.

Développer et encadrer des actions de lutte collective.

→ Être réactif en s'appuyant sur un réseau compétent et la diffusion d'informations techniques



# Communiquer des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles

Approfondir les connaissances, par exemple sur l'acacia. Communiquer vers les agriculteurs et les forestiers les pratiques favorables aux abeilles.

→ Echanger pour améliorer les conditions de survie de la colonie



## Améliorer le parcours à l'installation

Un temps d'échanges mensuel dédié aux porteurs de projet. Une journée annuelle « Découverte du métier d'apiculteur ». Collecter et diffuser des données technico-économiques.

→ Renforcer l'accompagnement pendant la phase d'installation



## Aider les exploitations à s'adapter

Favoriser l'appropriation de nouvelles connaissances et technologies.

Développer une approche collective autour de nouveaux outils.

→ Relancer une dynamique de changement et d'innovations



# Créer des liens avec les différents partenaires de la filière

Avec l'amont pour la qualité de la cire.

Avec l'aval pour la valorisation des miels régionaux.

Avec les adhérents de l'ADAPIC en multipliant les propositions d'échanges techniques et de formations.

→ Créer du lien et améliorer la communication

#### 45 actions soutenues par la région

Envie d'en savoir plus ? Les fiches action détaillées sont sur le site de l'ADAPIC

http://adapic.adafrance.org

Pictogrammes: ADA AURA



### Vos contacts

#### **ADAPIC - Elisabeth BREYNE**

Cité de l'agriculture 13 av. des droits de l'homme 45 921 ORLEANS cedex 9



① 02 38 71 91 0307 50 91 88 97

breyne-adapic@orange.fr









Développement de l'Apiculture du Centre

## Le Comité de filière régional

#### Institutionnels

Conseil régional Centre-Val de Loire

DRAAF

#### Structures apicoles

ADAPIC - co-animateur CAP

GDS Centre - Section apicole - co-animateur CAP

CETA 45

#### Fabricants de matériel apicole

Thomas apiculture

Négociants - Conditionneurs en miel

Culture Miel

Recherche apicole

**IRBI** Tours

#### Formation apicole

Filières partenaires

CAP semences: FNAMS

CAP grandes cultures : Chambre régionale d'agriculture

CAP arboriculture : IDfel Val de Loire

**BIO Centre** 

CAP Forêt Bois : Fibois **Syndicats agricoles** Confédération paysanne

FRSEA

JA Centre

Coordination rurale



#### CAP apiculture 4G

### Des aides à l'investissement dans les exploitations apicoles

## VOTRE PROJET





#### UNE seule plateforme de demande en ligne pour DEUX dispositifs d'aide :

Dispositif CAPEx : pour les investissements de 5 000 € HT et 12 500 € HT Dispositif SIAP (anciennement PCAE) : pour les investissements de + de 12 500 € HT à 90 000 HT

#### Quelles sont les conditions d'éligibilité?

- CAPEx et SIAP : Siège d'exploitation en région Centre Val de Loire + être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
- CAPEx : Avoir plus de 72 ruches (statut MSA : cotisant solidaire ou professionnel), adhérer à la section apicole de GDS Centre et à l'ADAPIC, s'engager dans au moins une démarche du CAP Filière apiculture.
- SIAP: avoir un statut d'apiculteur professionnel (MSA: AMEXA), adhérer à l'ADAPIC.

#### Quels sont les dépenses éligibles ? Quel est le taux d'aide ?

• Informations détaillées au dos du présent document.

#### Comment faire ma demande? Où trouver plus d'informations?

- SIAP: Demande en ligne entre le 01/01 et le 30/10 sur <a href="https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr">https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr</a>. Je créé mon compte et choisis la mesure « FEADER\_CVL\_7301\_06\_07\_SIAP\_Modernisation »
- CAPEx: de façon transitoire, je fais ma demande avec ce formulaire. Ouverture de la demande en ligne en 2024.

#### Quels sont les délais ? Quand faire mes investissements ?

Votre demande doit passer en commission. La fréquence des commissions dépend du dispositif :

#### **CAPEx**

- 10 commissions environ / an.
- Les investissements réalisés **AVANT** la date de passage en commission **NE sont PAS éligibles**.

#### SIVE

- 2 à 3 commissions / an.
- Les dépenses éligibles seront les dépenses engagées à partir du 01/01/2023 **A LA CONDITION** unique, que l'opération ne soit pas terminée à la <u>date du dépôt de la demande d'aide</u>. A respecter pour <u>chaque ligne</u> d'investissement de l'opération. Par ex. : projet bâtiment + machine : le bâtiment ne doit pas être achevé ET la machine ne doit pas être livrée.

#### Quand envoyer les justificatifs?

• Investissements à réaliser et à justifier dans les 24 mois suivant accord. Si retard, contacter la région AVANT la date limite.

#### Combien de demandes peut-on faire ? Et en cas de refus ?

- CAPEx: 1 demande / exploitation (y compris GAEC) entre le 21/10/2022 et le 20/10/2026 (date de la commission).
- SIAP: 1 demande / exploitation (y compris GAEC) entre 2023 et 2027 (date de la commission).
- Si refus pour cause d'enveloppe épuisée : nouvelle demande possible, si l'investissement n'est pas réalisé (CAPEx) ou n'est pas achevé (SIAP).

Investissement compris entre
2 000 € et 4 999 € HT

Investissement inférieur
à 2 000 € HT

Investissement pour transformation ou conditionnement

Mon projet relève des EPCI EPCI de la région Centre—Val de Loire https://bit.ly/EPCI\_CVL



Pas de dispositif d'aide

Mon projet relève des Pays ou Métropoles.

Liste pour la région Centre—Val de Loire https://bit.ly/Pays\_CVL



## Les investissements éligibles et taux d'intervention

#### Quel est le taux d'aide?

Taux de base d'aide publique : 30%

#### Bonifications:

- + 10% pour les agriculteurs bénéficiaires de la DJA ou DNA (voir critères spécifiques définis par la région CVL)
- + 10% pour exploitations engagées en AB ou autres signes d'identification de la qualité et de l'origine ou APICULTEUR

Taux MAXI avec bonification: 50% pour jeunes ou nouveaux agriculteurs / 40% pour les autres

#### Quels sont les investissements éligibles ?

## → Construction, rénovation, extension et aménagement de locaux

**Locaux concernés :** Miellerie et tous locaux dédiés à l'activité apicole (tous produits de la ruche) à l'exclusion du conditionnement, de la transformation et du stockage.

Pour les constructions et extensions : charpente et bardage bois (sauf si portée supérieure à 15 m, auquel cas seul le bardage bois est obligatoire).

#### Investissements:

Tous travaux de construction. Installation de revêtements sol, mur et plafond. Portes et ouvrants avec éventuelle isolation spécifique pour chambres chaude ou froide.

#### → Matériel

#### Matériel de miellerie

Chaine d'extraction, Extracteur, Presse à opercules/ extrudeur, Machine à désoperculer, Centrifugeuse à opercules, Tourniquet à cadres, Système de filtration du miel sous pression, Lève fût/pince à fût, Gerbeur, Retourneur de fût, Chariot élévateur, Chaise haute ergonomique, Plateau inox à roulette pour miellerie, Potence de miellerie/potence hydraulique, Brouette à fûts, Chariot lève hausse ou table élévatrice (matériel permettant d'avoir les hausses toujours au même niveau).

#### Amélioration et contrôle de la qualité

Déshumidificateur et son installation avec hygromètre, Système de chauffage et ventilation, Groupe froid pour chambre froide, Déshumidificateur de miel en continu (après extraction), Refractomètre uniquement digital, Pompe inox, Machine pour fabrication cire gaufrée, Lave main à commande non manuelle.

#### Suivi des ruches

Drone, Balances certifiées, Transpalette avec peson, Balance à terre, Lève-fût avec peson.

#### Entretien matériel avec amélioration niveau sanitaire

Cuve à cire microcristalline (pour entretien et désinfection des ruches), Pour la fonte de la cire : Chaudière à cire ou cérificateur solaire.

#### **Elevage**

Appareil à inséminer, Cuve en inox pour le mélange, le stockage et le transport de sirop, pompe distributrice de sirop, Mélangeur pour nourrissement, Couveuse, Logiciel de gestion du cheptel, Lampe froide pour greffage.

#### Pollen

Séchoir à pollen, Trieuse à pollen, Trappes à pollen, Testeur d'humidité pour pollen, Congélateur pour stockage pollen avant conditionnement ou distribution aux abeilles.

#### Gelée rovale

Pompe à vide pour la gelée royale, Lampe froide pour la gelée royale, Réfrigérateur pour stockage de la gelée royale avant conditionnement et son système de contrôle de température.

#### **Propolis**

Grilles à propolis (grille rigide ou grille souple à découper).

#### → Frais généraux liés aux investissements :

Etude préalable à l'investissement, Dépenses de conception et maîtrise d'œuvre des bâtiments. Pour ces frais généraux : maximum 10% du montant des investissements matériels.



#### ATTENTION!

Sur vos devis, l'intitulé des équipements doit être identique à celui que vous trouverez sur le formulaire de demande en ligne!